

des avantages que bien d'autres n'eussent point osé demander.

M. Bourg était bien désigné d'avance comme devant être le fondateur de cette Eglise naissante. Il était déjà vicaire-général de l'évêque de Québec pour toute l'Acadie. Les services signalés qu'il avait rendus à la colonie lui avaient attiré le respect et la considération des autorités civiles d'Halifax. Le choix de l'évêque était des plus heureux et des plus motivés.

Tout en remplissant sa mission, M. Bourg était chargé de dire aux catholiques d'Halifax, au nom de l'évêque de Québec, qu'il ne les oublait pas, qu'il était très content du zèle qui les animait pour leur religion ; qu'il ne perdait pas de vue leurs intérêts spirituels et travaillerait de tout son pouvoir à les secourir.

M. Bourg arriva à Halifax pendant l'été de 1784. Après avoir fait une minutieuse enquête sur les points exposés, par ordre de l'évêque, les catholiques Irlandais s'engageant à payer cent louis par année au prêtre résidant au milieu d'eux, il rendit à l'évêque de Québec un compte très détaillé de sa mission.

Cet important rapport ne parvint pas à sa destination.

Rentré à Tracadie vers la fin de l'automne, M. Bourg écrivit de nouveau à M. Gravé, vicaire-général, lui redisant les succès de sa mission.

« J'eus l'honneur, dit-il, d'écrire à Mgr l'évêque, étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me conformais au désir de Sa Grandeur qui était que je résidasse à Halifax ; M. LeRoux devait résider en la Baie-des-Chaleurs, et moi j'étais sur mon départ d'Halifax pour chercher mes effets en la Baie et retourner au plus tôt.

« J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente. Le trajet d'Halifax à la Baie m'a pris trois semaines, et, dans une